

# DELIBERATION

119 (7.1)

Le 20 décembre 2021, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 décembre 2021

**Présents** : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MONTET-FRANC, MARRET, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, PONSON.

**Procurations** : Monsieur VOCANSON à Madame FABRE, Monsieur MAGALHAES à Monsieur CHAPOT, Madame KHEBRARA à Madame MONTAGNON, Monsieur KARA à Monsieur MONTEUX.

**Absents** : Madame COLOMBO, Monsieur PEPIN.

**Secrétaire** : Monsieur MARRET.

-----  
**Objet** : Budget annexe Parc des Forges 2022

Monsieur le Maire rappelle, que conformément à ce qu'il avait annoncé lors du débat d'Orientations Budgétaires, aucune inscription n'est prévue sur ce budget annexe, dans l'attente de la maîtrise foncière du site.

Ce dossier a fait l'objet d'une présentation en réunion préparatoire au Conseil Municipal le 17 décembre 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport de présentation joint à la convocation, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, par 23 voix pour et 4 abstentions (Groupe Changeons de Cap) :

- **APPROUVE** le budget 2022 du Parc des forges :
  - pour la section fonctionnement,
    - le montant des recettes à 0 €
    - le montant des dépenses à 0 €
  - pour la section investissement :
    - le montant des recettes à 0 €
    - le montant des dépenses à 0 €

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 21 décembre 2021

Le Maire,  
François DRIOL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20211221-2021-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2021

Affichage : 21/12/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

